

50 - Acquisition à Mme GRENARD Elise - Alignement 12, rue Larmet

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : La propriété de Mme Elise GRENARD, sise 12 rue Larmet, est touchée par l'emplacement réservé n° 475 inscrit au Plan Local d'Urbanisme en vue de l'élargissement de la rue Larmet.

La Ville de Besançon a décidé d'engager des travaux d'élargissement de voirie qui nécessitent l'acquisition d'une surface de terrain de 5 m².

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 7 juillet 2015 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale de cette parcelle. Cette estimation, en date du 22 juillet 2015, a fixé à 70 €/m² le prix du terrain concerné.

Les négociations engagées permettent aujourd'hui de finaliser une transaction foncière selon les modalités suivantes :

- Mme GRENARD cède à la commune la parcelle cadastrée section HW n° 102p au prix de 350 €,
- les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L. 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense totale de 350 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.00501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.